

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JANVIER

LES DROITES ET LE BUDGET

Nous recevons du comité des Droites de la Chambre la communication suivante :

« Le gouvernement et la Commission du budget s'épuisent en stériles débats. On touche à la fin de janvier, et la loi de finances de 1888 n'est pas encore venue en discussion. Dimanche, la Commission faisait distribuer un rapport supplémentaire modifiant, une fois de plus, les bases de ses propositions.

« Cependant les Droites ont travaillé. Elles ont examiné et discuté, de leur côté, le grave problème qui s'impose chaque jour davantage : celui de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et aujourd'hui même M. d'Aillières vient de déposer, au nom de tous ses collègues, le résultat de ce travail.

« C'est une proposition tendant à la nomination d'une Commission parlementaire de vingt-deux membres, chargée d'établir et de publier, avant le 30 juin 1888, le bilan de la situation financière de la France.

« Déjà deux fois les Droites ont formulé pareille demande et deux fois la majorité républicaine l'a dédaigneusement repoussée. Il ne saurait plus en être de même aujourd'hui, car plus que jamais s'impose la nécessité d'un bilan.

« Il en faut un pour que le pays connaisse enfin l'état exact des engagements de toute nature contractés depuis dix ans et qui ont accru la dette publique de plus de 6 milliards, c'est-à-dire d'une somme supérieure à la rançon payée à l'Allemagne. — pour savoir où nous en sommes de l'exécution du plan gigantesque de travaux conçu en 1879 et que la Commission du budget vient d'évaluer officiellement à plus de 9 milliards, — pour constater comment ont été employés les 2 milliards 300 millions affectés, depuis 1874, à la reconstitution de notre

matériel militaire, et pour lequel la loi de finances demande un nouveau supplément de 370 millions.

« Les Droites ne se sont pas contentées de réclamer un bilan ; elles ont jugé qu'il convenait, en même temps, dans cette absence de plan financier que révèle chaque jour davantage les efforts stériles de la majorité, d'indiquer ce qu'à leur sens il convenait de faire, pour assurer, dans le présent, l'équilibre du budget, et prévenir pour l'avenir le maintien d'une politique financière qui consiste à dépenser, chaque année, et en moyenne, 600 millions de plus que les revenus de la France.

« Fidèles au programme qu'elles ne cessent de défendre depuis tant d'années : Ni emprunts, ni impôts nouveaux, les Droites se sont appliquées à réunir dans un budget unique, comme l'avaient voulu, jusqu'en 1876, leurs prédécesseurs de l'Assemblée nationale, toutes les dépenses ordinaires et normales de l'Etat.

« Les rapprochant ensuite du total des recettes, elles ont constaté un écart de 273 millions qu'elles ont comblé par de réelles et sérieuses économies.

« Ce n'est pas en examinant à la loupe chacun des chapitres du budget, et en leur faisant subir des réductions presque toujours insignifiantes, comme l'a entrepris la Commission du budget, qu'on pourra réaliser ces économies.

« Le déficit est dû à des lois mauvaises, inconsidérément votées : ce sont ces lois qu'il faut changer.

« Tel est l'objet du travail financier des Droites. Aussi, en même temps qu'elles formulaient leur demande de bilan, ont-elles déposé onze propositions de loi, dans lesquelles sont exposées les principales réformes qu'elles jugent indispensables.

« Ce sont les suivantes :

- » Réformes relatives à la Commission du budget ;
» Contrôle de la Cour des comptes sur les frais de trésorerie ;
» Fixation par la loi des attributions ministérielles ;

» Suppression des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers ;

» Réformes dans la perception des contributions ;

» Nouvelle loi sur l'instruction publique ;
» Substitution des chambres de commerce pour les travaux des ports et établissement de taxes locales, portant aussi bien sur les navires étrangers que sur les navires français ;

» Fixation par la loi de l'âge de mise à la retraite des fonctionnaires ;

» Mise à l'étude d'une réforme de l'administration de l'Algérie et des colonies ;

» Concession à l'industrie privée des chemins de fer de l'Etat, etc...

« Le pays souffre du manque de direction ; il ne saurait vivre plus longtemps dans l'incertitude du lendemain.

« Les propositions des Droites auraient pour résultat non seulement de démontrer la nécessité d'un plan financier de réformes et d'économies, mais encore d'en indiquer les bases et d'en imposer la discussion publique au Parlement. »

LES SATISFACCTIONS

Il est écrit que pas une semaine ne s'écoulera sans que M. Flourens ait l'occasion d'exercer ses petits talents.

L'incident de Florence est à peine terminé à la satisfaction de la République — ne pas confondre avec la France — qu'un autre incident est soulevé à la frontière franco-allemande.

Dans ce dernier, fort heureusement, il n'y a ni mort d'homme, ni blessure, pas même peut-être pour notre amour-propre ; les journaux républicains feraient sagement de mettre, au moins jusqu'à plus ample informé, une sourdine à leurs fureurs et à leurs menaces.

On nous dira que ces incidents successifs mettent en lumière la considération dont la République jouit à l'étranger.

Un Allemand blesse un de nos compatriotes, en tue un autre. Le gouvernement

allemand jette quelques pièces d'or à une veuve, mais laisse le meurtrier... ou l'assassin vaquer tranquillement à ses petites affaires. La République à toutes les satisfactions désirables !

Un juge de paix italien viole effrontément notre Consulat et menace de récidiver ? Après deux longues semaines de pourparlers et une dépense inouïe d'habileté et d'énergie de notre diplomatie en général et de M. Flourens en particulier, le gouvernement italien déplace son juge de paix, il le change de quartier comme qui dirait de Batignolles à Montmartre, et quant à la question juridique elle paraît devoir être tranchée contre la France. Satisfaction !

Quelle nouvelle satisfaction nous réserve l'incident du territoire de Trioux ?

M. Flourens obtiendra qu'on rende à M. Barbelot un vieux fusil à pierre en remplacement de son Chokborde ? Et la République chantera victoire.

Remarquez bien que nous ne cherchons pas noise à M. Flourens. Evidemment la République ne lui permet pas de faire mieux. Mais ce n'est point la peine de tant crier pour arriver à de semblables aboutissements.

Il y a quelque chose de plus humiliant que l'impuissance : c'est la forfanterie, et il ne faut pas abuser des satisfactions Flourens !

EDOUARD GRIMBLOT.

INFORMATIONS

Convocation d'électeurs

Le décret que nous avons annoncé hier en dernières nouvelles convoque pour le dimanche 20 février prochain les électeurs des départements suivants à élire des députés, savoir :

La Loire : deux députés, en remplacement de MM. Duché, décédé, et Raymond, élu sénateur.

Les Hautes-Alpes : un député, en remplacement de M. Cyprien Chaix, élu sénateur.

Le MAINE-ET-LOIRE : un député, en

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par Mlle Marie MARÉCHAL

Tout le long de la route, ce furent mille attentions délicates, en dépit de leur apparence trop familière peut-être. C'était une couverture pour la nuit, un verre de sirop, un fruit à la prochaine station. Et quand Giselle voulait remercier :

— Taisez-vous donc, mignonne ! Ne faut-il pas que je vous dédommage un peu, puisque c'est par ma faute que votre voyage s'allonge de je ne sais combien de kilomètres ? On va d'ordinaire par le nord, paraît-il, mais puisque tout chemin mène à Rome, je me suis dit qu'il devait mener aussi à Berlin. Nous nous arrêtons donc à Strasbourg, et pendant que vous vous reposez à l'hôtel, je ferai mes petites affaires. Mais, tenez, puisque nous voilà en confiance, laissez-moi tout vous dire. Je ne puis rester un instant sans rien faire, et les doigts me démangent rien qu'à regarder votre chapeau. Qui a pu le fagoter de cette sorte ?

— C'est mon chapeau de couvent, répondit Giselle, qui ne put s'empêcher de rire de cette

indignation de métier.

— A la bonne heure ! J'aurais dû m'en douter. Le couvent est l'endroit du monde où l'on s'entend le mieux à élever les jeunes filles, et le plus mal à tourner un chapeau ou une capote, après la Prusse, cependant. Je le sais de reste. J'ai eu une bonne tante, une sainte âme, qui a dû aller tout droit en paradis, supérieure chez les Ursulines. Seigneur Dieu ! comme ses élèves étaient coiffées ! Pauvres petites !

Et, tout en parlant, M^{lle} Hamon, sans se préoccuper des secousses du wagon, prit à sa ceinture une petite trousse, munie de tout ce qu'il fallait pour travailler, foréta un instant dans un grand carton, en tira des pailles, du velours, des plumes noires, et, en deux heures, elle avait fait un vrai chef-d'œuvre.

« C'est trop beau », murmurait Giselle, pendant que l'artiste, ajustant le « chef-d'œuvre » sur la tête de la jeune fille, se récriait, admirait, s'éloignait pour mieux jouir de l'effet, revenait mettre une épingle par-ci, un œvad par-là, puis finissait par déposer un baiser sur le front charmant, qui rougissait de se voir l'objet de tant d'attention.

— Vous êtes à croquer ainsi, mignonne ! Trop beau ! Eh ! bien, tant mieux ! Alors je vous demande votre pratique à Berlin. Un visage pareil ! Cela m'achalandra tout de suite, et

vous damerez le pion à ces Prussiennes, qui n'ont ni goût ni grâce. Quant à moi, vous me direz que mon chapeau ne me fait guère honneur, mais que voulez-vous ? Vous connaissez le proverbe : « Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés. » D'ailleurs, que signifierait le plus joli chapeau du monde sur une vieille face basanée et bourgeonnée comme la mienne ? Toutes les fleurs du printemps, loin de m'embellir, me rendraient cent fois plus laide encore.

Aristote a peut-être parlé plus doctement, à coup sûr, il n'a pas parlé si longuement dans son « chapitre des chapeaux » ; mais Giselle avait avant tout le cœur reconnaissant, et elle écoutait, répondait, souriait, tout en regardant avec admiration, par la portière, les paysages qu'elle avait bien juste le temps de saisir.

Le train marchait à toute vapeur ; on avait déjà laissé bien loin la Champagne poudreuse, et la jeune fille sentait son cœur battre, en voyant pour la première fois la chère Lorraine, le doux pays natal, les riantes forêts, les vallons des Vosges, débordant de verdure.

Oh ! s'arrêter un instant, fouler aux pieds l'herbe épaisse comme un gazon, respirer l'air balsamique du soir, s'arrêter surtout pour prier sur les tombes solitaires, où personne ne va plus s'agenouiller !

Mais non, il faut aller en avant, toujours en

avant ! Demain on aura quitté la France. Comme Giselle serait inquiète et désolée si elle ne se savait pas entre les mains de Dieu !

CHAPITRE VI

GISELLE A RAOUL.

Strasbourg, mardi soir.

Nous nous arrêtons pour la première fois depuis vingt heures, mon cher Raoul, et avant de me coucher, je veux t'envoyer mon bonsoir le plus tendre. Pauvre cher frère, j'ai encore ton chagrin sur le cœur ; il y a pesé lourdement, pendant la première partie du voyage, et c'est à peine si je pouvais répondre aux avances de ma compagne, qui s'est montrée pleine de bonté pour moi. Et ma pauvre Grappo, que dit-elle, que fait-elle à cette heure ? Pour la première fois de sa vie, son courage paraissait vaincu. Répète-lui bien comme je l'aime, comme je me sens forte et bien portante, pleine d'espoir et de courage. C'est ce qui peut le mieux la consoler !

Je te disais qu'à peine si j'avais le temps de penser à vous. Je le crois bien ; d'heure en heure, ma compagne ouvrait un grand panier aux flancs énormes, contenant tout ce qu'il est possible d'imaginer, en fait de provisions de bouche, mettait sur la banquette tout un petit couvert (heureusement que nous étions seules dans notre

remplacement de M. Chevalier, décédé.

La Marne : un député, en remplacement de M. Margaine, élu sénateur.

Le Loiret : deux députés, en remplacement de MM. Cochery et Fousset, élus sénateurs.

La Haute-Marne : un député, en remplacement de M. Bizot de Fonteny, élu sénateur.

Enfin la Côte-d'Or : un député, en remplacement de M. Carot, élu Président de la République.

L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE

Le ministre a communiqué hier au conseil une dépêche du préfet de Meurthe-et-Moselle au sujet de l'incident de Trieux. M. Schnerb estime que l'incident n'a aucune importance.

Une autre dépêche annonce que l'incident de Trieux ne donnera lieu à aucune action diplomatique ; la question sera close, à ce qu'on croit, avec le regret manifesté par l'Allemagne au sujet de l'incident.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

Le bruit courait hier à la Chambre que le gouvernement français serait disposé à rappeler les négociateurs du traité franco-italien.

Les motifs ayant déterminé cette mesure seraient la mauvaise volonté du gouvernement italien et ses prétentions exorbitantes.

Nous devons accueillir sous toutes réserves cette nouvelle qui pourrait avoir une grande influence sur les relations entre la France et l'Italie et dont le premier effet serait d'augmenter les difficultés dans le règlement de la succession Hussein-pecha.

LOUISE MICHEL

Louise Michel s'est rendue hier à l'hôpital Beaujon, où le chirurgien Labbé devait procéder à l'extraction de la balle qui est restée logée dans la tête.

Malgré tous les efforts, la balle n'a pu être extraite ; Louise Michel a subi l'opération avec le plus grand courage, en dépit de souffrances qui devaient être fort cruelles.

Pendant que le chirurgien sondait la blessure, elle parlait tranquillement avec les personnes qui l'entouraient.

Elle est ensuite rentrée chez elle à Levallois-Perret. Le chirurgien espère qu'un abcès se formera et facilitera l'extraction de la balle.

LE MEURTRIER LUCAS

Pierre Lucas, le meurtrier de Louise Michel, est âgé de 32 ans.

C'est un Breton aux formes athlétiques et à l'intelligence un peu obtuse. Il ne se sent pas accablé par la responsabilité de son acte.

Du sens de ses réponses au procureur il résulte qu'il se croit un justicier. Il a cru qu'en tuant la reine des anarchistes, il supprimerait le parti, qui disparaîtrait, n'ayant plus de chef.

Le juge d'instruction pense que Lucas a cédé, en tirant sur Louise Michel, à un accès de folie alcoolique. Lucas a d'ailleurs avoué à ce magistrat qu'il avait pris de l'absinthe le matin.

C'est au moment où Louise Michel disait que tous les généraux français étaient des assassins et des complices de Bismarck, et au milieu des cris : *Enlevons-la !* que Lucas s'est glissé jusqu'à la tribune et a fait feu à bout portant.

RÉUNIONS SOCIALISTES

Dimanche dernier, grand meeting socialiste, salle Rivoli, à la suite d'un article publié sur l'incident de Florence par M. Henri Rochefort dans *l'Intransigeant* et dans lequel il demandait l'expulsion de tous les Italiens.

Six cents personnes assistaient à la réunion. De violents discours ont été prononcés. Un orateur a dit : Pour qu'il n'y ait pas de guerre, il faut faire disparaître, par n'importe quels moyens, Crispi, J. Ferry et Bismarck, ces trois assassins du peuple.

Une quête a été faite pour la propagande révolutionnaire.

Un autre groupe socialiste s'est réuni le même jour sous la présidence de M. Saint-Ferréol. Il s'est longuement occupé de l'acaparement des cuivres.

Il a été décidé qu'une question serait adressée à ce sujet à M. Dautresme, ministre du commerce, par MM. Francis Laur et Millerand.

Le groupe s'est occupé de la question des trains ouvriers. Il a décidé, à cet égard, d'entendre les délégués des intéressés.

Enfin, il s'est occupé du traité de commerce franco-italien et a décidé que M. Laur serait chargé de poser une question au ministre du commerce au sujet de l'application du tarif douanier.

M. Eugène Labiche

Voici quelques lignes biographiques sur M. Eugène Labiche, membre de l'Académie française, dont nous avons annoncé la mort à l'âge de 73 ans :

Après quelques nouvelles publiées dans les journaux littéraires de l'époque, il avait écrit un roman, *la Clef des champs*, lorsqu'à l'occasion des débuts de l'acteur Grassot, au Palais-Royal, il écrivit, en collaboration avec M. Marc Michel, son premier vaudeville : *M. de Coyllin ou l'homme infiniment poli*. L'œuvre n'obtint qu'un succès d'estime, mais elle montrait à M. Labiche la voie où il devait recueillir par la suite des triomphes si nombreux et si durables.

M. Labiche se consacra au vaudeville ; doué d'une fécondité exceptionnelle et d'une verve bouffonne qui put paraître inépuisable, il composa soit pour son théâtre de prédilection, le Palais-Royal, soit pour d'autres scènes, quantité d'œuvres dramatiques dont il serait difficile de reconstituer la liste complète.

Il ne se cantonna pas exclusivement dans la pièce à quiproquos qui constitue, au

moins pour la quantité, la partie la plus considérable de son répertoire, et, sans parler de *Moi*, qui fut représenté en 1864 à la Comédie-Française, il atteignit parfois, dans *Célimare le Bien-Aimé* et dans le *Voyage de M. Perrichon*, par exemple, le ton de la comédie d'observation ou de caractère.

Le *Chapeau de paille d'Italie*, *Edgard et sa bonne*, la *Cagnotte*, le *Plus heureux des trois*, sont demeurées, avec les deux comédies que nous venons de nommer, parmi les œuvres les plus justement populaires de M. Labiche.

Après la guerre, M. Labiche travailla de nouveau pour le théâtre ; parmi les œuvres qu'il écrivit dans cette période de sa vie, il faut citer les *Trente millions de Gladiator* (1875), à laquelle M. Ph. Gille avait collaboré.

En 1880, l'Académie française élut M. Labiche en remplacement de M. Saint-René Taillandier.

M. Eugène Labiche laisse un fils qui est auditeur de première classe au Conseil d'Etat.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui mercredi, à dix heures, en l'église Saint-Louis d'Antin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 janvier.

Le marché a gardé son allure assez satisfaisante ; les cours de nos rentes clôturent en hausse : 3 0/0, 84.32 ; 4 1/2 0/0, 107.75.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,385. Les obligations foncières et communales conservent leur bonne tenue et donnent lieu à des transactions très suivies. Les Bons à Lots et les Bons de la Presse sont très recherchés.

La Société Générale est immobile à 452.50. Cette stagnation est due uniquement à la nature de ses titres.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont été l'objet de nombreuses demandes. La petite épargne s'y emploie de préférence en raison de ses garanties spéciales et de son intérêt rémunérateur de 5 0/0.

L'action de Panama est demandée à 235. Les obligations conservent à peu près leur niveau précédent. Rappelons que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 28 courant.

La Transatlantique clôture à 520. Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont toujours très recherchées par leur clientèle spéciale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA MÈRE SAINT-ISIDORE

La communauté des dames de Sainte-Anne vient de perdre un de ses membres les plus méritants : la bonne mère Saint-Isidore lui a été enlevée après quelques jours de maladie seulement.

La sœur Saint-Isidore touchait à sa cin-

quantaine de religion. Pendant vingt années, elle avait été attachée à l'Hospice général de Saumur comme pharmacienne d'abord, puis comme supérieure. Dans chacun de ces emplois, elle s'était distinguée par son dévouement, son zèle, et des aptitudes médicales toutes spéciales pour les malades qu'elle savait encourager dans leur misère en leur procurant, avec des adoucissements à leurs souffrances, des consolations et des espérances pour une autre vie ; aussi était-elle vivement recherchée de tous, et les docteurs eux-mêmes s'éloignaient en toute tranquillité du chevet de leurs sujets les plus en danger, les sachant aux soins de la mère Saint-Isidore.

Depuis vingt-neuf ans, la sùreté de son jugement et son expérience l'avaient fait appeler dans le conseil supérieur de la communauté, et elle a rempli jusqu'à sa dernière heure les fonctions délicates d'économe de la maison mère.

Dans cette charge nouvelle, elle est restée ce qu'elle avait été toujours à l'Hospice de Saumur : d'un dévouement, d'une charité à toute épreuve, ne reculant ni devant les fatigues ni devant les veilles pour répondre aux exigences de son emploi et pour porter secours à quiconque la réclamait. Aussi tous ceux qui ont pu savoir l'heure de sa sépulture se sont-ils fait un devoir d'accompagner la bonne mère à sa dernière demeure, et les larmes qui coulaient témoignage le plus sincère de la reconnaissance de tous, de l'affection et de la sympathie qu'elle avait inspiré partout et dans toutes ses fonctions.

ADJUDICATION DU SERVICE DES DÉPÊCHES DE SAUMUR A ALLONNES

Le service du transport des dépêches en voiture de Saumur à Allonnes est mis en adjudication.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise pourront se présenter aux bureaux de Saumur ou d'Allonnes, entre 10 heures du matin et 4 heures du soir, jusqu'au 30 janvier prochain.

M. Fallières, garde des sceaux, a fait signer un décret nommant conseiller à la Cour de cassation notre compatriote, M. Persac, directeur du personnel au ministère de la justice, en remplacement de M. Griffe, élu sénateur.

M. Georges Persac est remplacé au ministère de la justice dans les fonctions de directeur du personnel par M. Lionel Laroze, directeur du cabinet du ministre.

M. Joseph Crémieux, secrétaire particulier du préfet de Maine-et-Loire, vient d'être nommé conseiller de préfecture à Draguignan.

LES CONGRÈS DE TROIS MOIS

Un grand nombre d'hommes des classes de 1883 et de 1884, actuellement en congé de trois mois, ont été maintenus dans leurs foyers pour une nouvelle période de trois mois.

LES RÉSERVISTES PÈRES DE QUATRE ENFANTS

Le réserviste, père de quatre enfants vivants, doit, pour être admis dans l'armée territoriale, remettre à la gendarmerie les extraits de naissance de ses enfants (et non les bulletins), un certificat nominatif délivré par le maire, constatant que les enfants désignés audit extrait sont vivants ; ces pièces, établies sur papier libre, sont adressées au recrutement avec le livret individuel de l'intéressé.

Le tableau d'avancement dans l'arme du génie contient le nom de M. Legeay, adjoint de 1^{re} classe à Saumur, proposé et classé pour le grade d'adjoint principal de 2^e classe.

FOURNITURE DE BLÉ A LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

La fourniture de blé à faire à la maison centrale de Fontevault a été adjugée, sous réserves, en trois lots, à M. Chevalier-Rosignol, du Vauzelnay-Rillé, aux prix suivants :

Premier lot, 26 fr. 83 les 400 kilos ; deuxième lot, 27 fr. 93 les 400 kilos ; troisième lot, 27 fr. 97 les 400 kilos.

(A suivre.)

wagon), et me pressait de manger et de boire.

« Rien que ce blanc de poulet, me disait-elle d'un air engageant. Une goutte de vin de Lunel, pour vous remonter. Un abricot ! quelques cerises ! »

D'autres fois, elle tirait une petite fiole d'eau de Cologne, en répandait quelques gouttes dans un verre d'eau, et m'engageait à me baigner le visage, pour me rafraîchir. Puis elle m'essuyait tout doucement avec un mouchoir de fine batiste, sorti du petit sac d'où provenait l'eau de Cologne.

L'excellente créature est, comme tu sais, modiste de son état. Elle n'a jamais quitté Paris, et, sans savoir un mot d'allemand, elle va s'établir à Berlin, où un agent d'affaires lui propose un fonds bien achalandé déjà.

« Voyez-vous, ma chère psitte, disait-elle en réponse à mes craintes, je ne parle pas allemand, c'est vrai, mais ma langue est au bout de mes doigts, et je ne crains personne pour poser une plume ou tourner un bouton. Quand on aura vu en montre trois ou quatre de mes chapeaux, on ne voudra plus, à Berlin, porter que ceux de ma fabrique. *Modes de Paris* ! Cela se lira en lettres d'or sur l'enseigne ! Et ces mots-là, voyez-vous, ce sera comme du miel pour les mouches.

Puis elle s'interrompait pour recourir de nouveau au fameux panier, prétendant qu'avant d'arriver dans le pays de la choucroute, elle vom-

lait se régaler de son mieux à la façon française. Ce fut ainsi jusqu'au coucher du soleil. A cette heure-là, mon cher Raoul, nous avons traversé les Vosges, notre pauvre cher pays. Là est le vieux château que tu dois racheter quand tu seras maréchal de France, ne l'oublie pas, la vieille demeure dont Greppo nous a fait de si beaux récits. Oh ! Raoul, les paisibles vallons, les forêts riantes, les chutes d'eau, les petits lacs ! Le soleil baissait ; j'aurais voulu arrêter sa marche pour jouir jusqu'au bout de la vue du pays natal ; mais la nuit est venue, et je suis restée avec mes pensées, car ma compagne de route s'était enfin endormie.

Bonsoir, mes yeux se ferment ; je compléterai ma lettre au terme du voyage.

Berlin, vendredi.

J'ai traversé tant de pays, mon cher Raoul, que je suis étonnée, fatiguée, abasourdie au dernier point. Chose étrange pour moi, qui m'étais fait une patrie de la rue d'Enfer et du Luxembourg, que de voir cette patrie s'allonger pendant vingt heures de chemin de fer, et de sentir, en dépit de ma douleur, que je m'intéressais à tout, et que j'aimais tout ce qui passait devant mes yeux, d'un amour qui m'était inconnu jusque-là.

C'est à nous, pensais-je avec orgueil en traversant la riante banlieue de Paris, les vignes de la Champagne, les coteaux lorrains, les défilés des

Vosges, et cette riche et industrielle Alsace, aux plaines fertiles, que Greppo nous a appris à aimer. Mais après Strasbourg, quand j'ai traversé le Rhin, large et puissant comme un fleuve d'Amérique, quand je n'ai plus vu à l'horizon s'élever cette merveilleuse flèche de la cathédrale, « qui semble un doigt levé vers le ciel », j'ai senti réellement que je quittais quelque chose de plus que la terre et le sol, quelque chose qui ne peut se saisir, qui ne peut se toucher, mais qui est bien vivant pourtant, cette âme collective qui s'appelle la patrie. Là, la bonne M^{lle} Hamon m'a un peu dérangée, je l'avoue. Son panier de provisions revenait trop souvent se placer entre moi et mes belles visions, mes songes d'espérance et mes regrets, qui vont vers toi, mon Raoul aimé. J'aspirais au moment où il serait vide, ce panier, pour en avoir fini avec les sandwiches, les pêches, le raisin, les biscuits et les pastilles. Mais, hélas ! nous ferions bien le tour du monde avant de voir le fond. C'est le contraire du tonneau des Danaïdes, toujours plein, et à la longue, un autre genre de supplice. D'ailleurs, à Strasbourg, ma compagne de voyage avait eu soin de renouveler les provisions, et d'acheter force comestibles à la maison Henry « pour manger le plus tard possible de leur cuisine allemande », me disait-elle.

Correspondance

St-Hilaire-St-Florent, 24 janvier 1888.

Monsieur le Rédacteur de l'Écho Saumurois,

Nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro, à la Chronique locale, la note suivante :

Nous apprenons aujourd'hui seulement que le *Courrier de Saumur* a publié le 17 courant une lettre que nous avons entre les mains depuis plusieurs mois, lettre que nous n'avions point jugé à propos de publier, nous plaçant au-dessus des insinuations malveillantes qu'elle contient, et craignant qu'on en fit œuvre de parti.

Nous protestons énergiquement contre cette publication, dont l'autorisation ne nous a pas été demandée, bien que nous n'ayions point caché les sentiments d'indignation que nous inspirait la lettre en question.

Nous ajoutons que nous regrettons profondément de voir le signataire adopter un nom dont il ne se sert pas habituellement et officiellement, profiter d'une demande de renseignements à lui adressée pour faire ressortir sa maison de commerce aux dépens de celles de ses confrères. Nous laissons à chacun le soin de qualifier ce procédé.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, nos bien sincères salutations.

BOUVET-LADUBAY.

L'ABEILLE SAUMUROISE

SOCIÉTÉ CIVILE ET COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

RAPPORT

Lu à l'assemblée générale ordinaire de L'ABEILLE SAUMUROISE le 22 janvier 1888.

Messieurs,

Vous vous rappelez, vous, les coopérateurs de la première heure, comment notre jeune société a été constituée.

Quelques-uns d'entre vous ont vu que notre ville possède beaucoup de petits ménages pour qui la vie et l'épargne sont également difficiles dans leur isolement. Ils ont encore vu que ces petits ménages étaient assez nombreux pour former une association puissante et prospère le jour où ils le voudraient bien, et profondément convaincus des bienfaits de la coopération, épris du désir d'être utiles à leurs concitoyens moins fortunés, ils ont entrepris de leur faire connaître et goûter ces bienfaits.

Grâce à leurs efforts et à votre concours, l'Abelle Saumuroise, société civile et coopérative de consommation, a été fondée par votre première assemblée générale du 17 juillet 1887.

Dans cette même assemblée, vous nous avez confié la tâche délicate de diriger vos débuts. Nous l'avons acceptée avec tout le dévouement que mérite une bonne œuvre de cette importance.

Avec les quelques pièces de cinq francs dont disposait à ce moment notre trésorier, M. Kempf, nous ne pouvions songer à établir un magasin quelconque. Nous avons accepté provisoirement l'hospitalité que nous a offerte gracieusement M. Langlois, 32, rue du Portail-Louis, et nous profitons de cette occasion pour en renouveler nos sincères remerciements.

Puis nous avons traité avec divers négociants de la ville qui, en échange des avantages réels que nous leur apportions; nous ont consenti des rabais proportionnels à ces avantages. En boucherie particulièrement, nous avons obtenu un rabais de 20 0/0 sur les prix du cours, en faveur de nos sociétaires. Il est vrai que, depuis, tous les autres bouchers se sont cru obligés de baisser leurs prix de 10 0/0, ce qui a relevé le prix des nôtres d'autant. Il n'en est pas moins vrai que nos sociétaires ne peuvent pas se refuser le bénéfice de ce rabais qu'ils ont provoqué, pour cette seule raison que tout le monde en profite.

En d'autres termes, si l'Abelle Saumuroise n'était pas née de votre volonté, Messieurs, vous paieriez encore la viande de boucherie 20 0/0 plus cher. Nous avons cru bon d'insister sur ce fait, dans la crainte qu'il ne soit méconnu, et dont tout le mérite revient à la coopération.

Cependant nos forces augmentaient chaque jour. Nous devenions plus riches. D'autre part, nous savions que beaucoup de nos concitoyens attendaient avec impatience l'ouverture de notre magasin pour se joindre à nous. Nous nous sommes donc décidés à louer l'immeuble que vous connaissez, rue du Puits-Tribouillet, 5, au centre de la ville. Déjà nous y avons ouvert une cave qui, nous l'espérons, nous donnera rapide-

ment d'excellents résultats. Vous avez goûté notre vin, qui est le vôtre, Messieurs, et vous en avez apprécié la bonne qualité. Il en sera de même pour tout ce que nous vous offrirons.

Voici quelle était notre situation au 31 décembre dernier.

ACTIF	
En caisse.....	928 f. 90
A verser sur les actions.....	2.541 »
Valeur du matériel.....	370 85
A verser sur livrets.....	4 80
Redû par M. Pichot, sur jetons.....	25 85
	<u>3.771 40</u>
PASSIF	
Capital (62 actions).....	3.105 »
Réserve statutaire.....	84 70
3 1/2 0/0 aux actions libérées.....	1 85
Redû sur jetons.....	382 25
Bénéfices à distribuer.....	197 60
	<u>3.771 40</u>

Voici maintenant le compte rendu de nos opérations :

Nous avons vendu des jetons pour 6,520 fr. 20. Il nous en a été présenté par les fournisseurs pour la somme de 6,137 fr. 95, sur laquelle nous avons obtenu une remise de..... 582 f. 20
Un wagon de charbon, acheté 353 fr. 75, nous a donné, sur le prix de vente, un bénéfice de 18 0/0, soit..... 78 75
Soit un bénéfice total de..... 661 45

sur lequel il y a à déduire les frais généraux suivants :

Employé (M. Pichot, comptable), du 13 juillet au 13 novembre.....	200 »
Fournitures de bureau.....	26 60
Acte constitutif de la société.....	87 »
Frais divers.....	22 50
Amortissement du matériel.....	41 20
Intérêts pour actions libérées.....	1 85
Dépenses totales.....	<u>379 15</u>
Bénéfices nets.....	282 30

En prélevant sur ces 282 fr. 30 les 30 0/0, soit..... 84 70 pour le fonds de réserve, conformément aux statuts, il reste à partager entre les sociétaires, au prorata de leurs achats.. 197 60

Le total des sommes portées sur les livrets déposés au siège social le 29 décembre dernier, ayant été de 6,383 fr. 70, le boni coopératif ressort à 3 fr. 095 0/0 de la consommation.

Au 31 décembre, l'Abelle Saumuroise comptait 62 membres, trois nouveaux sociétaires sont venus porter ce nombre à 65, et la vente des jetons, qui a toujours été en augmentant depuis la fondation de la société, a atteint pour les trois premières semaines de janvier un chiffre d'un tiers supérieur à celui du mois dernier. Nous espérons, Messieurs, que, frappés des résultats obtenus, ceux d'entre vous qui jusqu'ici n'ont pas cru devoir acheter chez les fournisseurs de la société, s'empresseront de faire acte de véritables coopérateurs et viendront tout au moins se fournir à notre magasin.

Un dernier mot, Messieurs. Notre intérêt bien entendu nous a réunis depuis quelques mois à peine, et déjà, vous voyez, vous touchez les effets merveilleux de l'association qui, avec rien, nous donne quelque chose. Elle nous promet beaucoup plus : elle saura bien nous le donner, soyez-en sûrs, dans un avenir prochain.

L'association coopérative doit augmenter votre bonne santé et vos forces en vous procurant de bons vivres; elle doit créer aux plus pauvres d'entre nous une épargne, un capital, sans diminuer les ressources de notre budget. Elle peut et doit faire mieux encore, permettez-moi de vous le dire. L'association coopérative, Messieurs, doit nous apprendre à nous connaître les uns les autres en nous découvrant l'utile et le bon que l'on trouve toujours chez ses voisins plutôt que le mauvais qui s'y trouve aussi; elle doit nous apprendre à nous estimer et à nous aimer davantage les uns les autres. Les coopérateurs, unis pour combattre le paupérisme, la misère et toutes leurs tristes conséquences, sont des soldats qui marchent à l'ennemi en se sentant les coudes, des hommes qui ont confiance dans les autres parce qu'ils veulent qu'on ait confiance en eux-mêmes.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Le deuxième concert de la Musique municipale aura lieu mercredi 1^{er} février.

Les personnes non souscripteurs pourront se procurer des cartes chez M. le président de la Musique municipale, rue de la Tonnelle, 15, ou chez M. Meyer, rue d'Alsace, 43.

1887 — L'ANNÉE SAUMUROISE

Sous cette rubrique, nous publierons, dans nos prochains numéros, la nomenclature, pour chaque mois de l'année qui vient de finir, des faits saumurois les plus dignes d'être rappelés, tels que : événements, fêtes de tous genres, concerts, principales représentations théâtrales, etc.

Ce memento, en se renouvelant chaque année, pourra avoir un certain intérêt pour toutes les personnes qui s'intéressent à ce qui s'est passé dans notre ville de Saumur pendant les douze mois écoulés.

CHOLET.

Le 8 février prochain, M^r Luçon, évêque de Belley, sera sacré à Cholet, dans l'église Notre-Dame, dont il était le curé.

On assure que M. l'aumônier de la Retraite d'Angers sera le successeur de M^r Luçon.

L'aumônier de la Retraite est M. l'abbé Grélier, ancien vicaire à la cathédrale.

— Le nouveau sous-préfet de Cholet, M. Peyre, est entré en fonctions lundi dernier. Le même jour, son prédécesseur, M. Cauro, quittait la ville.

CHEVAL TUÉ A 3,000 MÈTRES

Le 12 janvier dernier, le 77^e de ligne, en garnison à Cholet, s'était rendu au champ de tir pour y exécuter quelques exercices. Une balle perdue alla frapper le cheval du nommé Gaté, voiturier, lequel était à charger de la fouraille pour le compte de M. Morin, boulanger à Cholet.

Ce cheval, qui se trouvait à un kilomètre environ de l'autre côté de l'étang des Noues, fut atteint par cette balle au défaut de l'épaule et tué raide (3,000 mètres environ).

ANGERS.

Un bien triste accident est arrivé lundi matin, route d'Épinard, dit le *Patriote*.

M. Bougère quittait de très bonne heure son domicile pour aller assister au mariage d'un de ses frères, au Tertre-au-Jau.

Pour arriver au plus vite, M. Bougère, au lieu de suivre la route, traversa un pré. Mal lui en prit, car à peine eut-il fait quelques pas, qu'il tomba dans un puits sans entourage situé à une très petite distance de la ferme où il se rendait.

Quelques instants plus tard, le frère du malheureux Bougère allant tirer de l'eau, ramena le cadavre de l'infortuné.

Inutile de dire que le mariage a été retardé.

— On lit dans le même journal :

Un crime a été commis dans la nuit du 23 au 24 janvier.

Des renseignements que nous avons pris, il résulte qu'effectivement des agents de police ont trouvé, sur la butte du Pré-Pigeon, un individu évanoui et baignant dans le sang.

Les agents prirent leurs dispositions pour transporter le malheureux au poste où il reçut les premiers soins.

Il porte de profondes blessures à la tête et sur différentes parties du corps.

Les habitants de la Ville-en-Bois prétendent n'avoir rien entendu.

La justice informe.

POUANCE. — Les obsèques de M^{me} la supérieure de l'Hospice ont attiré une affluence considérable. Le sous-préfet de Segré et le maire de Pouance conduisaient le deuil.

La cérémonie religieuse a eu lieu d'abord à la chapelle de l'Hospice, puis à l'église de la paroisse. A la fin de l'office, M. le curé a prononcé, en termes chaleureux, l'oraison funèbre de la vénérée défunte; puis le cortège s'est mis en marche vers le cimetière, où M. le sous-préfet a prononcé une allocution.

LE PRIX DE LA VIANDE

Il y a quelques jours, à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), une vache que le boucher refusait d'acheter au prix de 60 francs a été abattue par son propriétaire. Les morceaux ont été cédés à un prix inférieur au tarif des bouchers et le produit de la vente a dépassé 405 fr.

Les bouchers d'Aix ont mis le prix de la viande en rapport avec le prix du bétail.

En ce moment, on vend à Aix un kilogramme d'excellent bœuf 80 centimes.

Les bouchers de Conneré (Sarthe), sont dans le marasme.

Les paysans, écœurés de vendre leur bétail à des prix dérisoires, se sont entendus avec les consommateurs de la ville. Ils font abattre leurs vaches eux-mêmes et les débi-

lent directement aux clients, en se passant de l'intermédiaire des bouchers. Les habitants ont ainsi d'excellente viande au prix de 0,35 centimes le 1/2 kilogramme, les meilleurs morceaux.
Excellent exemple à suivre.

Dernières Nouvelles

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de reconstruction de l'Opéra-Comique sur son ancien emplacement, avec façade sur la rue Boieldieu.

Les dépenses s'élèveront à 3,500,000 fr.

Le ministère des finances prépare un mouvement assez important de percepteurs et de receveurs particuliers.

Les Alpes démocratiques de Gap viennent de recevoir la dépêche suivante de M. Flourens, ministre des affaires étrangères :

« Je suis et je reste candidat dans les Hautes-Alpes. Toute assertion contraire est inexacte. »

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

Paris, 25 janvier, 1 h. 35, soir.

Un décret en date d'aujourd'hui oblige le convoi aux usines des fontes d'affinage admises en franchise temporaire. Les crédits d'importation déjà ouverts resteront valables six mois après les marchés conclus antérieurement; aujourd'hui ils seront exempts de l'application du décret après justification.

Dans l'affaire Wilson, un journal du matin a reçu une rectification signée du procureur de la République concernant le rôle attribué au procureur général.

VIOLENT INCENDIE A PARIS

Un incendie considérable a détruit cette nuit une importante fabrique de malles, rue Saint-Maur, à Paris.

On connaît jusqu'à présent quatre blessés; un pompier a été tué.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 26 janvier,

Les Cloches de Corneville, opéra-bouffe en 3 actes, musique de Robert Planquette.

ÉPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

1 ^{re} qualité,	le 1/2 kilog.	2 f. 50
Mélange extra,	le 1/2 kilog.	2 80
Mélange exquis, sorte supérieure,	le 1/2 kilog.	3 »

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Écho Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut, entre M. Joseph VIZY, employé de commerce, demeurant à Saumur, demandeur,

Ayant M. V. Le Ray pour avoué, Et M^{me} Joséphine-Céleste Joussetin, épouse dudit sieur VIZY, sans domicile ni résidence connus en France, défenderesse défaillante, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du premier décembre mil huit cent quatre-vingt sept, enregistré et signifié à ladite dame par exploit de Marcombre, huissier-audencier à Saumur, commis à cet effet en date du dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt huit, aussi enregistré,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal donne défaut de la dame VIZY, faute par elle d'avoir constitué avoué et pour le profil prononce de plano au profit du demandeur le divorce d'entre lui et la dame son épouse,

Condamne ladite dame VIZY aux dépens, coma et Marcombre, huissier à Saumur, pour signifier le jugement à la défaillante.

Pour extrait, rédigé par l'avoué sousigné.

Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt huit.

V. LE RAY.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt huit, enregistrée.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

Etude de M. BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A LOUER

Le Four à Chaux de Riou

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. BREVET, notaire.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{me} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

ON DEMANDE à prendre un petit fond de commerce ou un petit café bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou lingère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPRO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBE CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{or} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER
AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	81 25	81 40	Est	785	785	Obligations.			Gaz parisien	418	517
3 % amortissable	84 90	84 92	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 75	1252 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	540	540	Est	388	388 50
3 % (nouveau)	—	81 75	Midi	1155	1155	— 1865, 4 %	529	529	Midi	398	399
4 1/2 % (nouveau)	107 85	107 85	Nord	1525	1525	— 1869, 3 %	411 25	411	Nord	407 50	407
Obligations du Trésor	512	507	Orléans	1325	1330	— 1871, 3 %	397	399	Orléans	400	401 75
Banque de France	4035	4075	Ouest	890	890	— 1875, 4 %	527	526	Ouest	396	397
Société Générale	458 75	453 50	Compagnie parisienne du Gaz	1385	1400	— 1876, 4 %	523 75	523 75	Paris-Lyon-Méditerranée	407 50	407
Comptoir d'escompte	1065	1065	Canal de Suez	3077 50	3075	Bons de liquid. Ville de Paris	529	528	Paris-Bourbonnais	394 50	394
Crédit Lyonnais	574	578 75	C. gén. Transatlantique	520	517 50	Obligations communales 1879	483	483	Canal de Suez	594	594
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1385	1380	Russe 5 0/0 1870	100 75	101 25	Obligat. foncières 1879 3 %	482	485	Panama 6 0/0	350	356 25
Crédit mobilier	315	312 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	382 75	382 50			
Canal Intér.-Panama	278 75	286 25									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS				SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.			
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir
Saumur (ori.)	2 03	6 53	»	Saumur (or.)	»	4 16	8 34	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 35
Saumur (état)	»	6 50	8 31	Saumur (état)	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	Nantilly	8 37	4 26	4 48	Blou	8 19	12 18	»
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	Montreuil (a)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 33	12 31	»
Brézé s.-Cyr	7 17	9 09	11 15	— (dép.)	9 29	5 23	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13
Montreuil (a)	7 31	9 29	11 35	le Vaudeinay	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56
— (dép.)	2 34	7 33	»	Baugé	9 50	5 20	5 44				
Thouars	2 53	8 3	»	Doué	9 57	5 27	6 21				
Loudun	»	8 10	»								
Poitiers	»	10 33	»								

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS

STATIONS	Dir. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 18
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42

SAUMUR - LA FLECHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé
Jumelles	8 08	1 57	8 04	Jumelles
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry
La Flèche	9 20	2 45	8 59	Saumur

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.